
PROGRAMMES D'AIDE ADMISSIBLES AUX ORGANISMES GESTIONNAIRES DE ZEC

par

RÉSEAU ZEC

RÉSEAU
Zec



Rédaction du document

Christian Langlois, Biologiste M.Sc.
Zecs Québec

Chrystel Losier, Biologiste M. Sc.
Zecs Québec

Remerciements :


Ce projet a été rendu possible grâce au financement de la Fondation de la faune du Québec.

Table des matières

- Programmes d'aide admissibles aux organismes gestionnaires de zec 4**
 - Programme de la Fondation de la faune du Québec (FFQ)4
 - Programmes du gouvernement provincial6
 - Programmes du gouvernement fédéral 10
 - Programmes d'aide financière provenant d'autres sources 12
- Index des programmes de subventions par types de projets 15**

Programmes d'aide admissibles aux organismes gestionnaires de zec

**Les projets énumérés sont ceux qui ont le plus de chance de concerner ou être d'intérêt pour les zecs. À noter que les programmes qui ne concernent qu'une seule région ne sont pas présentés (sauf pour les programmes FARR et FDERCN). Voir les fiches des programmes pour les listes complètes des projets admissibles ou irrecevables.

 Programme de la Fondation de la faune du Québec (FFQ)							
Programmes	Objectif	Projets admissibles	Projet irrecevables	Financement	Date limite de dépôt	Personne ressource	Référence
Pêche en herbe	Initier les jeunes de 9 à 12 ans à la pêche pendant des journées thématiques.	Journée de pêche avec animation et enseignement des techniques. L'activité peut être jumelée à la Fête de la pêche.	Projet d'ensemencement; Projet pour les moins de 9 ans ou les plus de 12 ans; Projet pour plus de 100 initiés.	Hiver : 4 \$ par initié pour remettre des brimbales aux jeunes. Été : Ensemble de pêche offert gratuitement (canne et leurre) pour chacun des participants.	Annuellement le 31 janvier. (pour l'hiver où la demande est déposée et l'été suivant)	Geneviève Lacroix 418-644-7926 x.139 projetspeh@fondationdelafaune.qc.ca	www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/3
Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)	Améliorer la qualité de l'habitat du poisson dans le but de perpétuer le maintien des populations indigènes. 3 Volets : 1- Principal (toutes les espèces de poisson) 2- Entretien (toutes les espèces de poisson) 3- Volet frayère (omble de fontaine exclusivement)	Nettoyage de cours d'eau; Aménagement de frayère; Restauration d'habitat; Diagnostic de plan d'eau en vue d'un aménagement futur; Aménagement de seuils et obstacle à la migration du poisson.	Rampe de mise à l'eau; Construction de barrage; Pont et ponceau; Ensemencement; Étude d'impact; Stabilisation de berge; Infrastructure d'accès à la pêche; Aménagement de sites de pêche (fosses); Construction ou réfection de ponts ou de ponceaux; Retrait massif de poisson indésirable (sauf éradication totale).	Volet principal et entretien 50 % du coût total du projet. Max. : 20 000 \$ pour les études, Max. : 50 000 \$ pour les aménagements. Max. : 2 000 \$ pour de l'entretien d'aménagements antérieurs Volet frayère Avant-projet : max. 2000 \$ Aménagement : max. : 6000 \$	Annuellement le 1 ^{er} octobre et 1 ^{er} février.	Geneviève Lacroix 418-644-7926 x.139 projets@fondationdelafaune.qc.ca	www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/1
Faune en danger	Protéger et améliorer les habitats des espèces fauniques indigènes menacées ou vulnérables du Québec.	Sensibilisation des usagers concernant une espèce en danger; Acquisition ou transfert de connaissance de l'espèce visée; Aménagement d'habitat;	Projet qui ne vise pas réellement une espèce connue comme étant « en danger »; Projet d'aménagement qui cible un territoire en général et non des habitats essentiels précis; Inventaire pour estimer l'effectif d'une population.	Financement variable selon les objectifs poursuivis par le projet. Voir documentation du programme.	Annuellement le 1 ^{er} octobre et 1 ^{er} février.	Annabelle Avery 418-644-7926 1-877-639-0742 projets@fondationdelafaune.qc.ca	www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/2

Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier (GIR)	<p>En forêt publique, améliorer la planification des opérations en forêt pour favoriser l'intégration des besoins de la faune en termes d'habitat.</p>	<p>Outils d'aide à la décision pour une meilleure planification forestière;</p> <p>Travaux expérimentaux d'aménagement faune-forêt;</p> <p>Activité de formation pour les intervenants impliqués dans la GIR.</p>	<p>Aménagements fauniques; Réfection de chemin, ponts et ponceaux; Ensemencement; Construction de terrain de camping; Projet visant une espèce non exploitée par la chasse ou la pêche.</p>	<p>70 % du coût total du projet Durée maximale du projet 2 ans.</p> <p>Présence de partenaires au projet améliore les chances d'obtention.</p> <p>Les projets de regroupement régionaux de zec sont privilégiés.</p>	<p>1^{er} novembre 2017</p>	<p>Annie Lebel 418-644-7926 1-877-639-0742</p> <p>projets@fondationdelafaune.qc.ca</p>	<p>www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/24</p>
Aide financière aux véhicules hors routes (VHR) – Volet II protection de la faune et de ses habitats fauniques	<p>Sensibiliser les utilisateurs de VHR puis les clubs de VTT et de motoneige à la préservation des habitats fauniques ;</p> <p>Intégrer les préoccupations fauniques dans l'aménagement des sentiers ;</p> <p>Protéger et aménager des habitats fauniques et restaurer des habitats endommagés.</p>	<p>Planification de sentiers respectueux des habitats fauniques;</p> <p>Amélioration de sentiers existants visant à mieux protéger la faune;</p> <p>Sensibilisation auprès des quadistes et motoneigistes de l'importance de respecter les habitats fauniques.</p>	<p>Projet visant à gérer la déprédation du castor;</p> <p>Projet qui peut voir un impact sur des espèces menacées ou vulnérables.</p>	<p>Maximum 75 % des dépenses admissibles.</p> <p>Durée maximale du projet : 2 ans.</p>	<p>15 novembre 2017</p>	<p>Annie Lebel 418-644-7926 1-877-639-0742</p> <p>projets@fondationdelafaune.qc.ca</p>	<p>www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/156</p>

Programmes	Objectif	Projets admissibles	Projet irrecevables	Financement	Date limite de dépôt	Personne ressource	Référence
Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)	Financer des projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions.	Accroître l'attractivité du milieu de vie pour augmenter le désir d'y séjourner à des fins touristiques; Développement d'entreprises. Exemples : – Signalisation; – Rénovation de poste d'accueil; – Aménagement ou amélioration des campings, mise aux normes environnementales des campings; – Aménagement de sites de pêche à gué, de rampes de mise à l'eau ou d'une tour d'observation; – Création de sentiers récréatifs; – Construction de chalets locatifs; – Acquisition d'embarcations pour location, etc.	Projets ayant lieu dans la région de la Capitale-Nationale (voir « Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN)»); Activités récurrentes que doit assumer l'organisme pour rester en opération.	Maximum de 1 000 000 \$/projet/an pendant 3 ans couvrant au maximum 80 % des dépenses admissibles. Le cumul des subventions peut toutefois atteindre 100 %. Le programme est un complément aux subventions gouvernementales déjà existantes et non un remplacement de celles-ci.	Déterminé par le comité régional de sélection	Directions régionales voir : www.mamot.gouv.qc.ca/ministere/directions-regionales MRC	www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN)	Soutenir le développement économique de la région de la Capitale-Nationale.	Production et mise en marché d'un produit ; Évènements culturels, touristiques et sportifs ; Amélioration des infrastructures, services et équipements ; Mise au point d'indicateurs économiques liés à une activité.	Projets liés à l'hébergement.	Déterminé en fonction du projet. Couvre un maximum de 30 % du coût total sauf pour les études où 75 % des coûts sont couverts. Le cumul de l'aide gouvernementale ne peut pas dépasser 70 % sauf pour les études où le cumul peut atteindre 75 %.	Aucune date limite précisée.	Alain Kirouac alain.kirouac@scn.gouv.qc.ca	www.scn.gouv.qc.ca/aide-financiere/index.asp
Soutien aux escouades régionales d'assistants à la protection de la faune dans les zecs	Soutenir les projets d'escouades d'assistants à la protection de la faune dans les zecs afin de mettre en commun les ressources pour : – maximiser l'efficacité et l'efficience du travail des assistants; – renforcer l'indépendance des assistants dans l'application de la réglementation ; – favoriser le développement et la rétention de l'expertise.	Coordination et gestion des projets comportant un minimum de: – 2 zecs; – 2 assistants; – 100 heures de protection par assistant.		Varie selon le nombre de zecs participantes : 2-4 zecs : max. 4000 \$ 5-9 zecs : max. 6000 \$ 10 zecs ou plus : max. 8000 \$	À voir si le programme sera renouvelé pour l'été 2018	418-627-8691 x.7382 sepf@mffp.gouv.qc.ca	www.mffp.gouv.qc.ca/faune/programmes/soutien-zecs.jsp

<p>Relève et mise en valeur de la faune (RMV) – Volet régional</p>	<p>Renouveler la clientèle de chasseurs, pêcheurs ou trappeurs.</p> <p>Promouvoir les activités liées aux ressources fauniques chassées, pêchées ou piégées.</p>	<p>Activités d'initiation;</p> <p>Camps des vacances, écoles de pêches ou animations scolaires portant sur la faune exploitée;</p> <p>Mise en marché d'un nouveau produit touchant la relève;</p> <p>Activité pour le grand public (fête, tournoi, festival, etc.);</p> <p>Production d'outils promotionnels (guides, brochures, revues, affiches, etc.) liés à un nouveau service ou produit offert;</p> <p>Campagne de sensibilisation.</p>	<p>Projets de gestion interne (ex. promotion de l'organisme, amélioration des infrastructures, acquisition de matériaux ou équipements);</p> <p>Projets soumis à des études d'impacts environnementales (ex. construction d'un quai, réfection d'un barrage);</p> <p>Études préliminaires/ recherche scientifique;</p> <p>Projet d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement de chemins - nettoyage riverain - construction ou rénovation de refuges - sites/tour d'observations - caractérisation d'habitats fauniques - aménagement de sites de pêche - chaulage de lacs - aménagement piscicole; <p>Projets portant sur des espèces désignées comme menacées ou vulnérables;</p> <p>Projets de travaux compensatoires découlant d'une obligation légale;</p> <p>Projets admissibles aux programmes « Pêche en herbe » (FFQ) ou « Faune, destination Nord ».</p>	<p>Maximum de 75 % des dépenses.</p> <p>Le 25 % restant doit être déboursé par la zec (ne peut pas être sous forme de contribution nature ou provenir d'autres subventions).</p> <p>Montant maximal de 20 000 \$ par projet et 300 000 \$ par organisme par année.</p>	<p>Février (à confirmer)</p>	<p>418-627-8691 x.7467 rvmvf@mffp.gouv.qc.ca</p>	<p>www.mffp.gouv.qc.ca/faune/programmes/releve-mise-valeur.jsp</p>
<p>Fonds d'initiatives du Plan Nord</p>	<p>Générer des activités économiques et créer et maintenir des emplois sur le territoire d'application du Plan Nord.</p> <p>Favoriser le développement et le mieux-être des communautés du Nord.</p> <p>Protéger l'environnement et conserver la biodiversité.</p>	<p>Seules les zecs situées sur le territoire du Plan Nord peuvent déposer des demandes.</p> <p>Projets doivent découler d'un besoin de la communauté et permettre le développement social, économique et environnemental.</p> <p>Projet de recherche et de diffusion de la connaissance du territoire;</p> <p>Projet de diversification économique;</p> <p>Études environnementales;</p> <p>Infrastructures, si permet le développement ou la diversification des activités offertes par la zec, ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'un camping; - construction d'un chalet, d'un poste d'accueil ou d'une tour d'observation. <p>Organisation d'évènements.</p>	<p>Projets admissibles à d'autres programmes gouvernementaux d'aides financières;</p> <p>Projets sujets à récurrence;</p> <p>Projets ayant déjà bénéficié d'un financement du programme;</p> <p>Projets déjà réalisés ou amorcés avant le dépôt de la demande.</p>	<p>Maximum de 100 000 \$ par projet ou de 250 000 \$ pour les projets d'infrastructures.</p> <p>L'aide gouvernemental ne doit pas dépasser 90 % des dépenses admissibles.</p> <p>La zec doit déboursier au minimum 10 % des dépenses admissibles.</p>	<p>Septembre 2017</p>	<p><u>Bureau de Baie-Comeau :</u> Ken Gagnon 418-589-7281 1-855-214-9807 ken.gagnon@spn.gouv.qc.ca</p> <p><u>Bureau de Sept-Îles :</u> Roberto Stéa 418-960-1805 x.8401 1-855-214-9807 roberto.stea@spn.gouv.qc.ca ou Marie-Claude Gauthier 418-960-1805 x.8402 1-855-214-9807 marie-claude.gauthier@spn.gouv.qc.ca</p>	<p>www.plannord.gouv.qc.ca/fr/aide-financiere/</p>

<p>Faune, destination Nord</p>	<p>Développer et mettre en valeur les ressources fauniques du territoire du Plan Nord.</p> <p>Augmenter les retombées économiques liées aux activités de chasse, pêche, piégeage et observation de la faune.</p>	<p>Seules les zecs situées sur le territoire du Plan Nord peuvent déposer des demandes.</p> <p><u>Volet A</u> : Amélioration, réfection, construction de bâtiments d'accueil ou d'hébergement, incluant l'achat d'équipements nécessaires pour compléter le projet;</p> <p><u>Volet B</u> : Promotion d'activités et de produits fauniques dans le but d'augmenter les retombées économiques;</p> <p><u>Volet C</u> : Développement d'activités fauniques et/ou de mise en valeur de produits liés à la faune du territoire du Plan Nord, ex:</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation de la faune; - transformation des produits de la faune; - nouvelles activités d'exploitation d'espèces fauniques. <p><u>Volet D</u> : Plans d'affaires ou de développement.</p>	<p>Projets portant sur des espèces désignées comme menacées ou vulnérables (certaines exceptions possibles pour l'observation de la faune);</p> <p>Projets de travaux compensatoires découlant d'une obligation légale;</p> <p>Projets de construction ou de rénovation d'infrastructures routières;</p> <p>Projets de recherche ou d'acquisition de connaissance;</p> <p>Projets soutenus par le Programme ADN49 du ministère du Tourisme.</p>	<p>Maximum accordé par projet: Volet A : 300 000\$ Volet B et C : 150 000\$ Volet D : 20 000\$</p> <p>L'aide gouvernementale ne doit pas dépasser 75% des dépenses admissibles.</p> <p>La zec doit déboursier au minimum 25 % des dépenses admissibles.</p>	<p>Les demandes sont reçues en continu jusqu'au 31 mars 2020.</p>	<p>418-627-8691 x. 7426 faunedestinationnord@mffp.gouv.qc.ca</p>	<p>www.mffp.gouv.qc.ca/la-faune/programmes/programme-faune-destination-nord/</p>
<p>Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle</p>	<p>Soutenir des projets qui contribuent de manière significative à la consolidation et au développement de l'offre touristique et qui lui permettent de se démarquer sur la scène internationale. Plus précisément, les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accroître la capacité et la qualité de l'hébergement ; - diversifier les activités des pourvoiries afin d'attirer une nouvelle clientèle ; - augmenter les infrastructures et attraits touristiques ; - prolonger la saison touristique en région ; - générer des dépenses touristiques et des retombées économiques additionnelles pour le Québec. 	<p>Seules les zecs situées au nord du 49^e parallèle peuvent déposer des demandes.</p> <p>Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attirer des touristes québécois et internationaux - favoriser une saison touristique prolongée; - prendre compte des principes de développement durable de la Loi québécoise sur le développement durable; - avoir des retombées économiques, diversifier l'économie et créer des emplois en région; - recevoir l'appui du milieu; - être conforme aux orientations du MTO pour les territoires au nord du 49^e parallèle; - favoriser l'accessibilité des lieux pour les personnes ayant une incapacité; - respecter les lois/règlements du Québec. <p><u>Volet A</u> : améliorer les infrastructures d'hébergement déjà existantes ou en créer de nouvelles. Doit inclure une programmation d'activités liées à la nature/culture/terroir.</p> <p><u>Volet C</u> : viser la mise en place d'infrastructures, de bâtiments d'accueil ou d'attraits et dont les produits sont centrés sur la nature, la culture et le terroir.</p>	<p>Projets exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets concernant le commerce de détail; - projet de résidences de tourisme et de gîtes (sauf dans les municipalités ou villages qui ne disposent pas d'hébergement touristique); - projets qui ne sont pas liés aux orientations stratégiques du MTO pour le nord du 49^e parallèle; - projets de promotion et de commercialisation; - projet déjà réalisé. 	<p>Jusqu'à 80% des coûts du projet.</p> <p>Le montant accordé sera déterminé à partir d'une analyse du projet fonder sur le plan d'affaires qui devra démontrer la pertinence touristique et la viabilité financière du projet.</p> <p>Le cumul maximum des aides gouvernementales est de 80%.</p>	<p>Aucune date limite précisée.</p>	<p>418-643-5959 x.3411 1-800-482-2433 programmes@tourisme.gouv.qc.ca</p>	<p>www.tourisme.gouv.qc.ca/programme-s-services/aide/aide-dev-nord-49.html</p>

Fonds d'action québécois pour le développement durable	Engager les citoyens, entreprises, institutions et municipalités du Québec dans l'action et à encourager des changements de comportements et de pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques (CC).	Projets d'envergure locale : - projet intervenant dans les limites d'une région administrative Projets d'envergure régionale : - projet intervenant dans deux à cinq régions administratives Les projets pourront porter sur l'une ou l'autre des thématiques suivantes ou autre thématique pertinente à la réduction des GES ou l'adaptation aux CC: - agriculture et pêcheries - transport - alimentation - eau et zones riveraines - aménagement du territoire - écosystèmes et biodiversité - construction - environnement bâti - consommation - environnement nordique - éducation - santé - énergie - tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Projet déjà financé par un autre programme du PACC 2013-2020. - Projet qui vise la création d'une fondation ou la recherche de commandites. - Projet touchant les activités régulières de l'organisme ou des activités à caractère récurrent. - Projet déjà débuté lors de la présentation d'une demande au Programme. - Projet visant l'attestation officielle d'un procédé ou d'une technologie. 	Projets d'envergure locale : - 100 000\$ maximum par projet Projets d'envergure régionale : - 200 000\$ maximum par projet Le projet doit être réalisé à l'intérieur d'un délai n'excédant pas trois ans.	Aucune date limite précisée.	418-692-5888 actionclimatquebec@faqdd.qc.ca	www.faqdd.qc.ca/realisez-projet/action-climat-quebec-volet-regional-local/
---	---	--	--	---	------------------------------	--	--

Programmes	Objectif	Projets admissibles	Projet irrecevables	Financement	Date limite de dépôt	Personne ressource	Référence
Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPCPR)	Rétablir, rebâtir, réhabiliter l'habitat des poissons faisant l'objet de pêches récréatives.	Restauration de l'habitat dans les cours d'eau; Nettoyage d'un cours d'eau; Amélioration des frayères; Améliorations de l'accès des poissons; Stabilisation de l'érosion; Réparation/remplacement d'un ponceau.	Aucune spécification. Voir la liste des projets admissibles.	50 % du coût total du projet. Un maximum de 75 % du coût total peut provenir de subventions fédérales, provinciales, territoriales et municipales.	En attente d'une confirmation pour le renouvellement du programme.	RFCPP-PPCPR.Quebec@dfo-mpo.gc.ca	www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/rfcpp-ppcpr/index-fra.html
Financement communautaire ÉcoAction	Améliorer l'environnement et accroître la sensibilisation et la capacité de la collectivité en matière d'environnement et traitant soit de : - changements climatiques ; - qualité de l'air ; - qualité de l'eau ; - milieu naturel.	<u>Changements climatiques et qualité de l'air</u> : - Réduction des émissions de gaz à effets de serre ou de polluants atmosphériques (ex. réduction d'énergie consommée, recyclage, compostage); - Traiter des incidences des changements climatiques. <u>Qualité de l'eau</u> : - Élimination ou diminution de l'utilisation de polluants aquatiques; - Conservation des ressources en eau (ex. réduction de l'eau consommée, littoral protégé, stabilisé ou amélioré). <u>Milieu naturel</u> : - Réduction de la perte de biodiversité; - Protection de la faune, de la flore; - Protection/amélioration des habitats (ex. contrôle de l'érosion, enlèvement de débris, restauration).	Projets ou activités déjà en cours; Programmes/ activités offerts en continu ou activités régulières de l'organisme (ex. réunions); Projets requis par la loi et les règlements; Projets liés à l'achat d'immobilisations, de véhicule ou d'infrastructures; Travaux d'embellissement; Activités de recherche, de surveillance ou de planification; Préparation de matériel pédagogique; Projets récréatifs.	50 % du coût total du projet pour un maximum de 100 000 \$ par projet L'autre 50 % ne peut pas provenir de subventions fédérales.	1 ^{er} novembre de chaque année.	Linda Garant linda.garant@canada.ca	www.ec.gc.ca/ecoa/Default.asp?lang=Fr
Le Fonds national de conservation des milieux humides	Restaurer les milieux humides dégradés ou perdus des paysages exploités ou habités. Améliorer les fonctions écologiques des milieux humides dégradés. Faire un suivi des fonctions et services écologiques des milieux humides et des espèces présentes pour la restauration. Encourager l'intendance et l'appréciation des milieux humides par l'industrie et le public général.	Mise en place, réfection ou restauration d'une structure de contrôle des niveaux d'eau pour créer ou agrandir un milieu humide. Retrait des sédiments qui ont pour effet de faire disparaître un milieu humide. Aménagement pour éliminer les menaces pesant sur les milieux humides (ex. fermeture de sentier de VTT). Plantation de végétaux sur les bandes riveraines de plans d'eau peu profondes.		Financement variable selon le projet et couvre au maximum 50 % du projet. Habituellement entre 50 000 \$ et 250 000 \$ par an pour un maximum de 500 000 \$ par an. L'autre 50 % ne peut pas provenir de subventions du gouvernement fédéral	Annuellement à l'automne Pour 2017 : mi-octobre 2017 (à confirmer)	ec.fncmh-nwcf.ec@canada.ca	www.ec.gc.ca/tho-wlo/default.asp?lang=Fr

Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril	Soutenir la participation de la population dans la protection et le rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.	Aménagement ou restauration d'habitat; Élimination ou atténuation des menaces pesant sur des espèces en périls ou leur habitat.		Maximum de 50 % du coût total.	Annuellement à l'automne.	418-649-6313 1-800-668-6767 ec.HSP-PIH.ec@canada.ca	www.ec.gc.ca/hsp-pih/default.asp?lang=Fr
Stages d'ECO Canada	Permettre l'embauche d'un stagiaire pour un poste permanent à temps complet.	Le poste offert doit être dans le secteur de l'environnement et liés aux sciences, aux technologies, l'ingénierie ou aux mathématiques.	Le stagiaire ne peut pas déjà être à l'emploi de la Zec.	Jusqu'à 50 % du salaire pour un maximum de 15 000 \$.	Aucune date limite précisée.	1-800-890-1924 internship@eco.ca	www.eco.ca/employeurs/programme-de-stages/
Développement économique Canada pour les régions du Québec	<u>Doter ma région d'un équipement collectif :</u> Renforcer l'activité économique de votre région et générer des retombées économiques. <u>Promouvoir ma région :</u> Faire connaître la région, augmenter les dépenses liées au tourisme, accroître les investissements étrangers.	<u>Doter ma région d'un équipement collectif :</u> Le projet doit : - Bénéficier à plusieurs utilisateurs; - Constituer une priorité pour la région; - S'inscrire dans une démarche de développement de la région; - Être réalisé dans une des MRC à faible croissance économique ciblées par l'Agence. Exemple de projet: - Acquisition d'équipements, d'outils informatiques et de technologies d'entreprise; - Aménagement, mise à niveau, expansion ou construction d'installations. <u>Promouvoir ma région :</u> Exemple de projet: - Mise en œuvre d'une stratégie de marketing; - Recrutement de ressources spécialisées; - Démarchage et recherche de financement; - Développement de stratégies.	Le financement ne peut pas servir à : - Refinancer une dette existante - Défrayer des dépenses d'amortissement; - Défrayer des dépenses liées à l'achalandage.	Jusqu'à 90 % des coûts autorisés.	Aucune date limite précisée.	Consulter la page suivante pour obtenir les coordonnées de votre bureau d'affaires : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/contact/bureaux/index.html	www.dec-ced.gc.ca/fra/financement/index.html

Programmes d'aide financière provenant d'autres sources

Programmes	Objectif	Projets admissibles	Projet irrecevables	Financement	Date limite de dépôt	Personne ressource	Références
Mitacs – Connexion Carrière	Fournir une subvention aux organismes admissibles pour un projet vert qui offre de l'expérience de travail à un jeune diplômé.	Le projet vert doit être dans le domaine de la science, de la technologie, du génie ou des mathématiques et être d'une durée de 6 mois.	Les employés existants ne sont pas admissibles.	50 % du salaire qui est entre 20 000 \$ et 25 000 \$.	Aucune date limite précisée.	514-840-7491 careerconnect@mitacs.ca	www.mitacs.ca/fr/connexion-carriere
Stage en technologies propres de CIGan	Permettre aux organismes qui font face aux changements climatiques ou aux défis environnementaux d'embaucher un stagiaire dans un poste lié aux technologies propres.	Fournir un stage en technologies propres d'une durée de 6 à 12 mois. Les technologies propres incluent la protection et la restauration d'écosystème et la protection de l'environnement.	Les employés existants ne sont pas admissibles.	Jusqu'à 70 % du salaire pour un maximum de 15 000 \$.	Aucune date limite précisée.	613-746-2222 info@collegesinstitutes.ca	cleantech.collegesinstitutes.ca/fr/
Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	Protéger, restaurer et mettre en valeur des milieux naturels. Éduquer ou sensibiliser des publics cibles relativement à des problématiques environnementales locales.	S'adresser directement à la Fondation pour une requête de subvention.	Notamment : Aménagement visant uniquement des espèces exploitées; Sensibilisation à des problématiques environnementales d'ordre général (ex. qualité de l'eau); Projets visant l'embellissement; De nature strictement récréotouristique et économique; Recherche scientifique; Activités récurrentes (ex. corvée de nettoyage).	Aucun maximum prévu. Modalités varient selon le montant accordé : ≤ 50 000 \$, fondation peut couvrir 100 % du coût total. ≥ 50 000 \$ et < 100 000 \$, fondation peut couvrir un max. de 75 % du coût total. ≥ 100 000 \$ fondation peut couvrir un max. de 50 % du coût total.	15 septembre ou 1 février	514-289-5384 fondation-environnement@hydro.qc.ca	www.hydroquebec.com/fondation-environnement/

Fondation TD des amis de l'environnement	Protéger l'environnement et verdir les collectivités au Canada.	Travaux de restauration; Projets de création et de restauration des sentiers; Programmes de sensibilisation à l'environnement.	Projet de recherche; Infrastructures; Aménagement paysager ou embellissement.	Aucun maximum prévu mais les subventions accordées sont habituellement entre 2 000 \$ et 8 000 \$.	15 janvier 2018	1-800-361-5333 ou Violaine Pronovost Violaine.Pronovost@td.com	fef.td.com/francais/financement/
Fondation ECHO	Protéger les sites naturels d'importance. Promouvoir et améliorer les pratiques environnementales durables.	S'adresser directement à la fondation pour une requête de subvention.			Aucune date limite précisée.	514-843-4080 general@fondationecho.ca	www.fondationecho.ca
Héritage Faune Bourse relève	Encourager les associations membres à développer des activités de chasse et/ou de pêche favorisant ainsi la relève (jeunes, femmes ou non-initiés). Valoriser la pratique d'activités familiales, telles que la chasse et la pêche.	La zec doit être membre communautaire de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Initiation à la chasse, au colletage du lièvre, à la pêche et au tir à l'arc, à l'arbalète et/ou à l'arme à feu. Activités de relève reliées à la chasse, à la pêche, ou à la faune et à ses habitats. Activités de relève qui se déroulent sur le territoire du Québec.		1000 \$ maximum par projet. La zec doit déboursier au moins 30 % de la valeur totale du projet. Une association peut présenter 3 projets par année : un sur la chasse, un sur la pêche et un sur l'initiation à la chasse au dindon sauvage.	17 novembre 2017	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/
Héritage Faune Bourse d'aménagement d'habitat pour le dindon sauvage	Encourager les associations membres à réaliser des projets d'aménagements d'habitats pour le dindon sauvage dans son aire de répartition au Québec.	La zec doit être membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Aménagement de corridors boisés pour relier entre eux différents habitats empruntés par le dindon sauvage pour favoriser leurs déplacements. Plantation d'arbres fruitiers. Aménagement de perchoirs pour le dindon sauvage. Aménagement de champs nourriciers destinés à l'alimentation du dindon sauvage. Projets d'aménagements fauniques ayant pour but de maintenir les populations de dindons sauvages sur le territoire et répondant à une problématique particulière.		Financement déterminé selon les besoins et la disponibilité des fonds. La zec peut présenter un projet par année. La zec doit déboursier au moins 30 % de la valeur totale du projet.	1 ^{er} février (flexible selon les fonds disponibles)	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/

Héritage Faune Mini projet faunique	Récompenser les efforts des associations membres qui réalisent des mini-projets fauniques.	La zec doit être membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.			1 ^{er} mars	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/
Héritage Faune Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques	Encourager et soutenir les associations membres à s'engager concrètement dans la mise en place et l'élaboration de projets d'aménagement, d'acquisition ou de mise en valeur d'habitats fauniques dans une perspective cynégétique et halieutique. Aider les associations membres à soutenir certains projets de recherche appliquée dans les régions du Québec.	La zec doit être membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. <u>Phase I</u> : Acquisition de connaissances afin de déterminer les problématiques en vue de réaliser un aménagement (s'il y a lieu) en lien avec le prélèvement faunique. <u>Phase II</u> : Aménagement ou restauration des habitats en lien avec le prélèvement faunique. Les projets doivent viser des espèces prélevables (omble de fontaine, doré, bécasse d'Amérique, gélinotte huppée, cerf de Virginie, etc.)		Maximum de 5000 \$ par projet. La zec doit déboursier au moins 30 % de la valeur totale du projet. Le conseil d'administration d'Héritage faune se réserve toutefois le droit d'octroyer une somme supérieure pour certains projets.	1 ^{er} février (flexible selon les fonds disponibles)	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/
Héritage Faune Bourses de la fête de la pêche	Contribuer au succès de la Fête de la pêche.	La zec doit être membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, tenir une activité de pêche ouverte au public le samedi et le dimanche de la Fête de la pêche et retourner le formulaire avant la date limite. Exemple d'activité : - Initiation à la pêche pour un groupe de jeunes ; - Tournoi de pêche ; - Atelier présenté par un professionnel du milieu de la faune.		La Fédération récompensera la créativité et l'implication de trois associations participantes lors d'un tirage au sort de trois bourses de 500 \$ parmi les bulletins de participation reçus.	À confirmer.	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/
Programme d'emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été	Créer des expériences de travail significatives pour les jeunes. Développer une génération de jeunes qui valorise la proximité avec la nature et potentiellement, souhaite poursuivre une carrière dans le domaine des emplois verts. Offrir un soutien indispensable aux organisations admissibles afin qu'ils puissent embaucher plus de jeunes dans le cadre de l'avancement de leurs priorités en matière de plein air, d'environnement et de développement durable.	Les personnes embaucher doivent être entre des jeunes âgés de 15 à 30 ans et qui retournent à l'école au terme de l'emploi. « Emploi vert » a une interprétation large incluant (mais ne s'y limitant pas) l'horticulture, l'aménagement paysager des parcs, la planification et l'exploitation des parcs, les emplois techniques dans les parcs, la biodiversité, l'animation de parcs et/ou activités de loisirs en plein air ainsi que les emplois d'interprète ou d'ambassadeur de parc. La durée de l'emploi peut varier entre 4 à 16 semaines.	Postes qui n'ont pas été créés spécifiquement pour l'été 2018 et qui sont une continuité d'un poste existant.	Maximum de 50% du salaire jusqu'à un maximum de 5712\$ par emploi ou titulaire. La contribution du programme doit être assortie d'une contribution égale de l'employeur. La contribution de l'employeur ne peut pas provenir d'autres aides financières provenant du gouvernement fédéral.	1 ^{er} cycle de demande : février. 2 ^e cycle de demande : mars.	greenjobs@cpra.ca ou Laurie Pagé lpag@reseauaccs.com Tél. : 514-360-1595 poste 103	www.cpra.ca/green-jobs/?locale=fr

Index des programmes de subventions par types de projets

Type de projets	Programme de subvention
Abris (aménagement aquatique)	AQHA Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Acquisition de connaissance	Faune en danger Fonds d'initiatives du Plan Nord Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Aménagement aquatique	AQHA Faune en danger PIH Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Aménagement habitat terrestre	Faune en danger ÉcoAction PIH Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Héritage Faune – Bourse aménagement d'habitat pour le dindon sauvage Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Assistants à la protection de la faune	Soutien aux escouades
Atelier de formation auprès du public	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Biodiversité	ÉcoAction
Camping (aménagement ou amélioration)	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Castor - démantèlement de barrages ou d'embâcle	AQHA
Chalets locatifs (construction)	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord

	Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Changement climatique	ÉcoAction
Création sentier d'interprétation	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Fondation TD des amis de l'environnement
Défecteurs (aménagement aquatique)	AQHA Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Développement social, environnemental ou économique	Fonds d'initiatives du Plan Nord Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Dindon sauvage	Héritage faune – Bourse d'aménagement d'habitat pour le dindon sauvage
Diversification économique	Fonds d'initiatives du Plan Nord Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Embarcations de location (acquisition)	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Embauche de personnel	Stages d'ECO Canada Mitacs - Connexion Carrière Stages en technologies propres CIGan
Espèce envahissante	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Espèce menacée ou vulnérable	Faune en danger PIH
Étude d'avant projet	AQHA Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Études environnementales	Fonds d'initiatives du Plan Nord
Évènement	FDERCN RMV Fonds d'initiatives du Plan Nord Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Femmes	RMV Héritage Faune – Bourse relève

Formation pour bénévoles et employés	GIR
Frayère (aménagement)	AQHA PPCPR Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Harmonisation	GIR
Hébergement	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Infrastructure	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Jeunes	Pêche en herbe RMV Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Milieux humides	Fonds national de conservation des milieux humides
Mise en marché d'un produit	FDERCN RMV Développement économique Canada pour les régions du Québec
Nettoyage de cours d'eau	AQHA PPCPR Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Obstacle à la migration (aménagement aquatique)	AQHA Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Planification forestière	GIR
Plan d'affaires	Faune, destination Nord
Plans d'exploitation forestière (suivi)	GIR
Pollution aquatique	ÉcoAction
Pollution atmosphérique	ÉcoAction
Ponceaux	PPCPR
Postes d'accueil	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord

	Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Production d'outils promotionnels	RMV Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Rampes de mise à l'eau	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord
Reboisement d'anciens sentiers de coupes forestières	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Recrutement et renouvellement chasseurs/pêcheurs	Pêche en herbe RMV
Réduction de l'utilisation de l'eau	ÉcoAction
Relève	Pêche en herbe RMV Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Rénovations d'infrastructures	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Restauration d'habitats	AQHA ÉcoAction Faune en danger PPCPR PIH Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Fondation TD des amis de l'environnement Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Restauration de sentiers	Fondation TD des amis de l'environnement
Sensibilisation aux usagers	Faune en danger Aide financière aux véhicules hors routes RMV Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Fondation TD des amis de l'environnement
Sentiers de mise en valeur	Fonds national de conservation des milieux humides Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

Sentiers motorisés - planification ou amélioration pour une protection de la faune ou des habitats	Aide financière aux véhicules hors routes
Seuils (aménagement aquatique)	AQHA Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Signalisations	FARR Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Sites de pêche à gué	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord
Stabilisation de l'érosion	PPCPR ÉcoAction Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Tour d'observations	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Tournoi de pêche	RMV Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Transfert de connaissance	Faune en danger Fonds d'initiatives du Plan Nord
Traverses de cours d'eau	PPCPR